

**Zeitschrift:** Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =  
Gazetta militare svizzera

**Band:** 83=103 (1937)

**Heft:** 2

**Artikel:** Comment figurer le feu de l'ennemi dans les exercices et dans les tirs  
de combat

**Autor:** Pury

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-14695>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Inangriffnahme und systematische Erstellung der neuen Landeskarten nach dem nunmehr in Kraft getretenen Ausführungsplan treffen bei der Landestopographie zu. Für die während der zwei bis drei nächsten Dezennien der Landestopographie obliegende Erstellung neuer Landeskarten und Durchführung anderweitiger permanenter Aufgaben liegt eine zweckmässig angepasste, von der Ersparniskommission für die eidg. Militärverwaltung grundsätzlich gutgeheissene Verwaltungs- und Betriebsorganisation im Entwurf ausgearbeitet vor. Die benötigte Vermehrung geeigneter Arbeitsräume und Lagerlokalitäten sowie die unumgänglichen Erweiterungen mehrerer betriebstechnischer Einrichtungen in Verbindung mit einer zweckmässigen und betriebswirtschaftlich vorteilhaften Zusammenlegung der gegenwärtig in drei bundeseigenen und zwei privaten örtlich voneinander getrennten Gebäuden untergebrachten Dienstzweige der Eidg. Landestopographie sind nur durchführbar durch Verwirklichung des vorliegenden Projektes für ein neues Verwaltungs- und Betriebsgebäude der Eidg. Landestopographie.

Mit dem Bundesgesetz und Ausführungsplan über die Erstellung neuer Landeskarten sind die Grundbedingungen für die zukünftige Gestaltung und Entwicklung unserer Landeskartenwerke in Anpassung an neuzeitliche Ansprüche und Anforderungen geschaffen worden. Die an neuen eidg. Kartenwerken interessierten militärischen und zivilen Amtsstellen des Bundes sowie wichtige wissenschaftliche, technische, touristische und ausserdienstlich militärisch tätige Landesverbände haben sich über ein allgemeines Landeskartenprogramm verständigt und geeinigt. Der amtlichen Kartographie unseres Landes ist damit eine Aufgabe auf lange Sicht übertragen worden; für deren Durchführung sind unerlässliche Grundlagen vorhanden und umfangreiche Vorarbeiten schon geleistet worden. Die Lösung der gestellten Aufgabe führt zu einem neuzeitlichen Kulturwerk unseres Landes von grösster Bedeutung und mannigfachem Wert. Das Gelingen dieses Werkes ist gesichert, wenn dessen unablässige Förderung und zielbewusste Durchführung allseits im Sinn und Geiste der über ein Jahrhundert sich bewährten Tradition unseres eidg. Kartenwesens erfolgen.

## **Comment figurer le feu de l'ennemi dans les exercices et dans les tirs de combat**

Par le Plt. de *Pury*, officier instructeur.

*Les exercices de combat* ont entre autres pour objet d'apprendre aux chefs et à la troupe à s'adapter rapidement aux aspects très divers de la réalité sur le champ de bataille.

Cette réalité, comment se manifeste-t-elle? Toujours par des feux, dont la forme et l'efficacité varient suivant les armes et le terrain.

Toutes nos actions sur le champ de bataille se traduisent en un système de possibilités de feux, qui doit se montrer plus souple, plus efficace et plus puissant que celui de l'adversaire, dont les menaces, les efforts et la résistance se manifestent par des feux qu'on ne peut briser que par des feux.

Il est inévitable qu'en temps de paix on en sousestime la valeur, pour la simple raison qu'au cours des exercices de combat, il est impossible de représenter son efficacité et d'étudier les réactions des hommes aux prises avec cette impressionnante réalité.

Ceci n'est pas une raison pour négliger ce facteur important. Nous devons au contraire chercher par tous les moyens à créer une ambiance qui se rapproche autant que possible de celle du champ de bataille.

Voilà le problème dont dépend une partie capitale de l'instruction des cadres et des hommes.

Dans les exercices, on peut représenter certains bruits et certaines lueurs, mais ce qui manquera toujours, c'est l'effet.

Ce ne sont pas des théories qui donneront aux élèves une juste idée de l'efficacité du feu, mais des tirs de démonstration ad hoc.

Dans notre armée, il est naturellement assez difficile de faire aux hommes des démonstrations de toutes les armes de guerre, pour autant que nous les possédons, mais ce sera toujours possible dans certaines limites.

Au cours des écoles d'infanterie par exemple: des tirs au fusil; fusil-mitrailleur; mitrailleuse; canon d'infanterie et lance-mines; sur des buts et à des distances spécialement étudiés et choisis.

Les jeunes officiers auront l'occasion d'assister à un ou deux tirs d'artillerie. (Les élèves de l'école d'officiers de la 6<sup>me</sup> division par exemple, ont suivi quelques tirs des écoles d'artillerie de Frauenfeld.) Comme c'est généralement aux officiers qu'il appartient d'ordonner et de faire exécuter la prise de dispositifs de protection contre les feux d'artillerie, il n'est pas absolument nécessaire que le fantassin en connaisse à fond l'efficacité. On se bornera donc à lui en donner une idée générale.

Mais ceci ne nous donne pas la manière de représenter le feu ennemi au cours des exercices de combat, chose indispensable si l'on veut que les exécutants apprennent à en tenir compte.

On s'est beaucoup servi et on se sert encore de fanions (voir Règlement d'Exercice, Art. 14, § 1), et de rubans de différentes

couleurs pour marquer soit des sources de feu ennemies soit leur zone d'action.

Cette méthode a de sérieux inconvénients, et si la deuxième possibilité en présente moins que la première, elles sont à rejeter toutes deux. Elles faussent irrémédiablement l'ambiance. Où trouvons-nous au combat, des fanions rouges pour marquer l'emplacement des mitrailleuses, des fanions rouge-et-blancs pour les fusils-mitrailleurs ennemis, ou encore de jolis rubans étendus à l'avance pour marquer une zone battue par un certain feu de l'adversaire.

En utilisant des accessoires si artificiels, nous ne formons pas des combattants mais de simples figurants, nous habituons nos hommes à agir d'après des indications de mise en scène. En supprimant ainsi toute difficulté de recherche et toute nécessité d'observation, nous ne développons pas leur initiative et engourdissons leurs facultés, parce que nous les plaçons devant des solutions et non devant des problèmes.

On évitera beaucoup de ces inconvénients en remplaçant les indications mortes par des vivantes. Au lieu de fanions pour indiquer les sources de feu, des marqueurs qui doivent se comporter exactement comme ils le feraient au combat. Ils sont tapis dans le terrain, soigneusement camouflés et silencieux. La fumée bleuâtre des cartouches à blanc ne doit pas les trahir. On peut éviter ceci en plaçant un marqueur à l'endroit d'où le feu est censé provenir, tandis que l'arme est cachée à la troupe, un peu en arrière, dans un trou ou derrière un mamelon. (Je me rappelle à ce sujet, un exercice très réussi, dirigé par le major Däniker, dans la région d'Opfikon près de Zurich.)

Pour indiquer la zone d'action d'un feu ennemi, au lieu de rubans, des aides arbitres qui, suivant les instructions du directeur de l'exercice, font intervenir tel ou tel feu dans telle ou telle zone en se gardant bien d'en indiquer la source.

Ce système a l'avantage de mettre la troupe dans une ambiance ayant quelques rapports avec la réalité du combat; elle est obligée de rechercher les sources de feu ennemies en se basant sur le son et en observant sa direction.

Sur le champ de bataille il n'y aura évidemment pas plus d'arbitres que de rubans pour indiquer à la troupe qu'elle est sous un feu de mitrailleuse ou de lance-mines, mais le premier de ces moyens se rapproche davantage de la réalité. Les rubans doivent être posés à l'avance et les hommes ont tout le temps de se préparer en les voyant. Un aide arbitre par contre, peut intervenir inopinément et surprendre les exécutants en leur annonçant un feu, ce qui les oblige à prendre rapidement une décision, comme ce sera toujours le cas au combat.

Les réactions de la troupe devant ce feu seront d'autant plus judicieuses que la connaissance de son efficacité est approfondie.

Le feu ayant fini d'agir sur la zone en question, l'aide arbitre s'en va, tandis que les rubans restent, ce qui fausse l'ambiance, et gêne la bonne marche de l'exercice.

Il est vrai que les rubans facilitent la tâche de l'arbitre ; mais je doute que cet avantage vaille la peine d'être pris en considération.

*Les exercices de tirs de combat* (tirs réels), ont entre autres pour but d'apprendre aux exécutants à engager leurs armes et à conduire leur feu dans le cadre d'une situation tactique, donc en tenant compte de l'ennemi et du terrain.

Dans l'attaque par exemple, le feu doit permettre le mouvement en neutralisant les sources de feu de l'adversaire, qui jamais ne se présenteront sous la forme de cibles fixes, blanches, placées en plein champ, bien visibles à l'ennemi. Elles seront au contraire difficiles à repérer, parce que l'adversaire utilise le terrain et les camoufle soigneusement ; elles ne révèlent leur présence qu'à l'instant même où on en sentira les effets.

Nous voilà placés devant un problème presque identique à celui que j'ai cherché à dépeindre en parlant des fanions dans les exercices de combat.

En offrant des buts tout faits, nous facilitons par trop la tâche de nos hommes. Que feront-ils au combat, s'ils ne sont pas habitués à rechercher les sources de feu de l'adversaire, à fouiller le terrain pour les découvrir ?

Evidemment, la plus grande partie de nos cibles de combat ont la couleur du terrain, et beaucoup sont tombantes, mais il s'agit de les utiliser conformément au but voulu en les plaçant judicieusement.

Le mécanisme des cibles tombantes et son entretien doivent garantir que la cible tombera dès qu'elle est touchée, ce qui arrive trop rarement.

Les silhouettes fixes doivent être évitées autant que possible, parce qu'elles incitent le tireur à vilipender sa munition sur un but peut-être touché depuis longtemps.

On peut utiliser aux distances jusqu'à 500 m de petits ballons qui éclatent une fois touchés. Ils ont le double avantage d'intéresser les participants au tir et de revenir beaucoup moins cher que les cibles.

Il s'agit ici de développer le tir tactique et non le tir technique, c'est pourquoi il faut placer les buts dans le terrain en tenant tout spécialement compte de ce point de vue.

Ces quelques lignes n'ont pas la prétention de donner une solution complète du problème, mais seulement quelques suggestions d'ordre pratique, qui tendent à se rapprocher de la réalité.